

COMMUNE DE TRONGET**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République Française
Département de l'Allier
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :
6 janvier 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 14

Le quorum étant atteint, le
Conseil Municipal peut
valablement délibérer.

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 12 janvier 2023 à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Daniel CANTE, Jean-Marc DUMONT, Pascal RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Elena BARANSKI, Patricia RAYNAUD, Annie WEGRZYN, Franck VALETTE.

Excusés : Alain DETERNES, Jean-Marc CARTE, Stéphane HERAULT, Laurent BRUN, Audrey GERAUD.

Pouvoirs : Alain DETERNES à Pascal RAYNAUD, Jean-Marc CARTE à Jean-Marc DUMONT, Stéphane HERAULT à Patrick AMATHIEU, Laurent BRUN à Franck VALETTE, Audrey GERAUD à Patricia RAYNAUD.

Secrétaire de séance : Daniel CANTE

**Présentation du rapport social unique 2021
N°03/2023**

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;
Vu l'avis du Comité technique départementale en date du 1er décembre 2022 concernant le Rapport Social Unique 2021 agrégé ;
Vu le rapport social unique annexé ;

M. le Maire rappelle que le rapport social unique (RSU), nouveau document réglementaire prévu à l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique se substitue au Bilan social.

Ce rapport doit être produit chaque année et être transmis à la DGCL (Direction générale des collectivités locales). Le RSU a été élaboré pour la première fois en 2021 et sa mise en œuvre sera progressive (décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020).

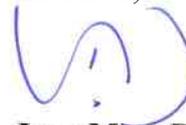
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Prend acte de la présentation du rapport social unique 2021 (RSU). La publicité du rapport social unique se fera par publication en mairie.**

ONT VOTE POUR : 14
ONT VOTE CONTRE : /
SE SONT ABSTENUS : /
ACTE EXECUTOIRE
Reçu par le représentant de l'Etat le
16 janvier 2023
et publié le 16 janvier 2023

Pour extrait conforme au registre des délibérations du
conseil municipal,
Fait à Tronget, le 16 janvier 2023

Le Maire,



Jean-Marc DUMONT